

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.137

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 octobre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION AU CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN DES TERRAINS
D'EMPRISE APPARTENANT A LA VILLE**

RAPPORTEUR : Mme DAVID-COURTIN

VOTE : UNANIMITE

Lors de la création du Centre Hospitalier de ROYAN, qui date de 1948, la Commune a été amenée à acquérir un certain nombre de terrains qui ont été mis à disposition de l'hôpital.

Afin de régulariser cette situation qui voit la Ville en qualité de propriétaire imposé pour des terrains affectés au service public hospitalier, il vous est proposé de céder au Centre Hospitalier de ROYAN les parcelles de terrain cadastrées section AC n° 8 et n° 9, AE n° 4, AH n° 98 et n° 100 à l'Euro symbolique étant précisé qu'en cas de désaffectation des parcelles à usage hospitalier, les terrains et constructions y édifiées devront alors faire retour à la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Le Sous-Préfet de ROCHEFORT informé,
- VU l'avis des domaines en date du 3 Octobre 2007,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à l'Euro symbolique les terrains cadastrés section AC n° 8 et n° 9, AE n° 4, AH n° 98 et n° 100 appartenant à la Ville de ROYAN au Centre Hospitalier de ROYAN,
- de désigner Maître PLANTIVE en vue de la rédaction de l'acte de cession qui devra prévoir qu'en cas de désaffectation des terrains à usage hospitalier, les parcelles et les constructions y édifiées devront faire retour à la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte de cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 novembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT